

Raymond

Monsieur

Vous avez sans doute examiné mieux que moi les avantages et les inconvénients de l'introduction des accents dans la langue des Troubadours. Permettez moi cependant de revenir à la charge sur plusieurs autres points.

Je propose l'emploi du trait: 1° à l'égard de ce que vous appelez les Affixes. L'oeil est singulièrement égaré de voir une consonne isolée figurer comme un mot à part? La règle est que la voyelle des pronoms me, te, se, est élidée malgré la consonne suivante, quand une voyelle les précède. Ainsi je pense qu'il serait naturel ^{d'insin} les nom, sim etc des manuscrits: no-mi, si-mi, etc.

2°. Lorsque plusieurs mots composent une locution adverbiale. P. ex: à-panc, pour: peu s'en fait que, etc., comme day: peut-être.

3°. Lorsque la voyelle finale d'un mot, et la voyelle initiale du mot suivant, ne forment qu'une seule syllabe, sans qu'il y ait élision; par ex. no-us.

Comme la langue provençale a une grande puissance de contraction, et qu'elle a beaucoup de diphtongues et même de triphthongues, les cas où deux voyelles qui se suivent immédiatement dans le même mot, ne forment qu'une syllabe.